



FONDATION
DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES

Cahier descriptif des bourses
de la Fondation
du Cégep Beauce-Appalaches

Adopté par le conseil d'administration de la Fondation le 5 février 2009
Révisé le 8 mars 2010
Révisé le 18 mai 2016

LISTE DES BOURSES

BOURSE DU MÉRITE SCOLAIRE	4
BOURSE DE L'EXCELLENCE SCOLAIRE	5
BOURSE MÉRITAS PAR PROGRAMME	6
BOURSE RETOUR AUX ÉTUDES	7
BOURSE PROGRÈS SCOLAIRE	8
BOURSE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	9
BOURSE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.....	10
BOURSE ATHLÈTE FÉMININ ET MASCULIN	11
BOURSE EXCELLENCE SOCIOCULTURELLE	12
BOURSE VIE ÉTUDIANTE	13
BOURSE CÉGEPS EN SPECTACLE.....	14
BOURSE ENTREPRENEURSHIP.....	15
BOURSE COUP DE POUCE	16
BOURSE D'ACCUEIL.....	17

PRÉAMBULE

Le programme de bourses que soutient la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches regroupe trois types de bourses :

i. celles qui sont recommandées par le Cégep

- Bourse du mérite scolaire
- Bourse du Lieutenant-gouverneur
- Bourse de l'excellence scolaire
- Bourse de l'athlète féminin et masculin
- Bourse de l'excellence socioculturelle
- Bourse méritas par programme

L'étudiante ou l'étudiant n'a pas à compléter de formulaire d'inscription pour ces bourses. Différents comités formés de membres du personnel du Cégep font des recommandations à la direction de l'institution pour décerner ces bourses.

ii. Celles où l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre sa candidature

- Bourse vie étudiante
- Bourse retour aux études
- Bourse progrès scolaire
- Bourse entrepreneurship
- Bourse persévérance scolaire
- Bourse coup de pouce
- Bourse d'accueil

Une étudiante ou un étudiant peut soumettre sa candidature à plus d'une bourse de la Fondation. Cependant, elle ou il ne pourra en gagner qu'une seule.

Des comités d'analyse des candidatures, formés de membres du personnel du Cégep, font des recommandations à la direction de l'institution pour décerner ces bourses. Selon la qualité des candidatures reçues, afin de préserver la signification et le prestige de la bourse, la direction du Cégep se réserve le droit de ne pas attribuer l'une ou l'ensemble des bourses dans l'une ou l'autre des catégories énumérées.

iii. Celle décernée par le public

- Bourse cégeps en spectacles

Afin d'alléger la lecture du document, l'utilisation des sigles suivants a été privilégiée :

CBA : Cégep Beauce-Appalaches
CLM : Centre de Lac-Mégantic
CSM : Centre de Sainte-Marie

BOURSE DU MÉRITE SCOLAIRE

Objectif: La bourse du mérite scolaire est remise à l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui parmi celles ou ceux qui se voient décernés la médaille académique du Gouverneur général a obtenu la meilleure cote de rendement collégial.

Nombre de bourses	CÉGEP		
	CBA	CLM	CSM
	1	1	1

Montant : 800 \$ à la meilleure cote de rendement collégial tous sites confondus
700 \$ aux 2 autres médaillés¹

Conditions d'admissibilité à la médaille académique du Gouverneur général:

La candidate ou le candidat doit :

- Avoir la meilleure cote R tous « programmes » confondus de son lieu d'études;
- Avoir terminé son programme menant à un diplôme d'études collégiales.

Nomination des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire.

Remise des médailles et bourses :

CBA : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

1 Les bourses de 700 \$ sont une commandite de l'Association générale étudiante du Cégep Beauce-Appalaches.

BOURSE DE L'EXCELLENCE SCOLAIRE

Objectif: La bourse de l'excellence scolaire est remise à l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a maintenu une moyenne académique exceptionnelle pour l'ensemble des cours liés au programme d'études auquel elle ou il est inscrit.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	2	2
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissante ou finissant à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours;
- Avoir la meilleure cote R « programme » en préuniversitaire et en technique (en excluant la médaille du gouverneur général).

Sélection des boursiers :

Les boursiers sont sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire en septembre.

Remise des bourses :

CBA : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE MÉRITAS PAR PROGRAMME

Objectif: Cette bourse récompense l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a eu de bons résultats académiques ainsi qu'une implication significative dans son programme, reconnue par ses pairs.

Nombre de Bourses	CBA		CLM	CSM
	Régulier	Formation continue		
	1 par programme	1 pour le régulier 1 pour la RAC	1 par programme	

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissant(e) à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours.

Notes :

1. La sélection des candidatures se base sur l'excellence des notes et l'implication à l'intérieur des cours.
2. Une bourse par cohorte de 3^e année – secteur technique et une bourse par cohorte de 2^e année – secteur préuniversitaire.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les départements.

Remise des bourses :

CBA : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE RETOUR AUX ÉTUDES

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial qui effectue avec succès un retour aux études au Cégep dans un programme menant au DEC.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives;
- Être inscrit à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots décrivant la nature et l'étendue de son engagement dans son école d'origine.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Note:

La sélection des candidatures se base sur l'intérêt, le succès et le mérite à poursuivre son programme d'études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses:

CBA : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

BOURSE PROGRÈS SCOLAIRE

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante finissante ou un étudiant finissant qui a obtenu et conservé une moyenne supérieure à la moyenne des étudiants de son programme à la suite d'une progression remarquable.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir terminé ses études au Cégep ;
- Avoir été inscrit à temps plein durant chacune des sessions de son programme.

Note:

La sélection des candidatures se base sur les progrès enregistrés, la moyenne obtenue et l'investissement mis depuis le début de ses études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses:

CBA : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante ou un étudiant à poursuivre ses études.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	1	1

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

Bourse régulière

La candidate ou le candidat doit:

- Étudiant(e) de 2^e ou 3^e année, être inscrit à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant sa candidature et si désiré, une ou des lettres d'appui à sa candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant sa démarche.

Note: La sélection des candidatures se base sur l'effort soutenu et la réussite des cours.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études.

Remise des bourses:

CBA : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

BOURSE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Objectif: La bourse du Lieutenant-gouverneur est remise à l'étudiante finissante et l'étudiant finissant qui se voit décerné une médaille du Lieutenant-gouverneur.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	2	2
	1 fille, 1 garçon	1 fille, 1 garçon	1 fille, 1 garçon

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité à la médaille du Lieutenant-gouverneur:

La candidate ou le candidat doit:

- Être un résidant du Québec;
- Être âgé de 25 ans ou moins;
- Être inscrit au Cégep;
- Être en mesure d'atteindre les objectifs de son programme (dernière année d'études);
- avoir par son implication:
 - démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire;
- ou**
- présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté;
- Ne pas avoir déjà reçu une médaille du Lieutenant-gouverneur
- Être recommandé par la direction générale du Cégep.

Note:

Un des critères retenu pour mesurer l'engagement bénévole et soutenu est l'admissibilité de celui-ci à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants la direction des études et de la direction des affaires étudiantes. Celui-ci fera soumettre ses recommandations au directeur général du Cégep

Remise des bourses :

Les médailles sont remises par le Lieutenant-gouverneur lors d'une cérémonie regroupant tous les récipiendaires régionaux.

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en avril ou mai.

CLM : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en avril ou mai.

BOURSE ATHLÈTE FÉMININ ET MASCULIN

Objectif: Cette bourse récompense le meilleur athlète féminin et masculin qui a eu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	Cégep
	2
	1 fille, 1 garçon

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Avoir performé au niveau sportif tout en maintenant de bons résultats scolaires;
- Être membre d'une équipe de compétition du CBA.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsable des sports au CBA, au CECLM et au Centre de Sainte-Marie et approuvés par le directeur des affaires étudiantes, des communications et de la Fondation.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

BOURSE EXCELLENCE SOCIOCULTURELLE

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont fait preuve d'excellence dans la réalisation d'une activité artistique ou culturelle et maintenus de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	Cégep
	2

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate, le candidat ou le groupe d'étudiants doit:

- Poursuivre ses études à temps plein au Cégep;
- Avoir maintenu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire;
- Être impliqué dans une activité animée par le service socioculturel du Cégep;

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsables du socioculturel au CBA, au CECLM et au Centre de Sainte-Marie et approuvés par le directeur des affaires étudiantes, des communications et de la Fondation.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

BOURSE VIE ÉTUDIANTE

Objectifs: Cette bourse récompense annuellement l'engagement d'une étudiante ou d'un étudiant qui s'est impliqué ou s'est illustré lors d'une activité culturelle, sportive, humanitaire ou communautaire et ce, à titre bénévole ou qui a manifesté un esprit civique et humanitaire dans l'une de ses activités.

OU

Récompenser une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont réalisé une activité dont l'impact ou le caractère novateur ont contribué de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie au CBA, au CECLM ou au CSM.

Nombre de bourses	CBA	CECLM	CSM
	4	1	1

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre ses études au secteur régulier à temps plein au Cégep;
- Avoir été inscrit à temps plein durant l'année scolaire;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant la candidature et, si désiré, une ou des copies des lettres d'appui à la candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant la démarche.

Note: L'activité réalisée doit être admissible à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin. Pour cette raison, la sélection des candidatures se base sur l'importance de la contribution individuelle mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des affaires étudiantes, des communications et de la Fondation.

Remise des bourses:

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en avril ou mai.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle.

BOURSE CÉGEPS EN SPECTACLE

Objectif: Cette bourse récompense l'implication et la performance d'une étudiante ou d'un étudiant participant à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Nombre de bourses	CBA	CECLM	CSM
	2	2	2

**Montant : 300 \$ aux gagnants « Choix du jury »
200 \$ aux gagnants « Choix du public »**

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Participer à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Sélection des boursiers:

Les bourses seront attribuées aux gagnants « Choix du jury » et « Choix du public ».

Remise des bourses:

CBA : Les bourses sont remises lors de la présentation de la finale locale de Cégep en spectacle.

CLM : Les bourses seront remises lors de la présentation de la finale locale de Cégep en spectacle.

CSM : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle.

BOURSE ENTREPRENEURSHIP

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui s'impliquent dans un projet de valorisation de l'entrepreneurship.

Nombre de bourses	CBA	CECLM	CECSM
	2	1	1

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat ou les membres du groupe doivent:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant la candidature et, si désiré, une ou des lettres d'appui à la candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant la démarche.

Note: La sélection des candidatures se base sur la qualité de l'implication dans un projet de valorisation de l'entrepreneurship mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants la direction des études et de la direction des affaires étudiantes.

Remise des bourses:

CBA : Les bourses seront remises en avril ou mai.

CECLM : Si cette bourse est décernée à un ou des étudiants du CECLM, elle sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : Si cette bourse est décernée à un ou des étudiants du CSM, elle sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle.

BOURSE COUP DE POUCE

Objectif: Cette bourse encourage une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial à poursuivre ses études au Cégep.

Nombre de bourses	Cégep
	20

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant: 250 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent;

Dépôt des candidatures:

La période d'inscription à cette bourse a lieu jusqu'au 30 septembre.

Sélection des boursiers:

20 bourses sont remises par tirage au sort, parmi les étudiantes et étudiants qui se qualifient, à raison d'une par polyvalente ou école privée du territoire des commissions scolaires de la région administrative Chaudière-Appalaches et du Granit. S'il y a plus de polyvalentes représentées que de bourses disponibles, celles-ci sont attribuées par tirage au sort. S'il y a moins de polyvalentes représentées que de bourses disponibles, les bourses restantes sont attribuées par tirage au sort parmi les étudiantes et étudiants qualifiés.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

BOURSE D'ACCUEIL

Objectif: Cette bourse encourage les étudiantes et les étudiants hors de la région ou étrangers à poursuivre leurs études collégiales au Cégep Beauce-Appalaches.

Elle est attribuée à une étudiante ou un étudiant inscrit à temps plein à un programme régulier du Cégep Beauce-Appalaches dont le lieu de résidence, au moment de sa demande d'admission initiale, est à l'extérieur de la région administrative Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie).

Nombre de bourses	Cégep
	6

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant: 500 \$ chacune

Le montant est réparti en deux versements de 250 \$ (automne et hiver).

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent;
- Au moment de sa demande initiale, le lieu de résidence de l'étudiante ou l'étudiant est à l'extérieur de la région administrative Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie);
- Être officiellement inscrit au Cégep Beauce-Appalaches le 20 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver.

Dépôt des candidatures:

La période d'inscription à cette bourse a lieu jusqu'au 30 septembre.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.